

Fins de mois trop stressantes ?

Comment diminuer vos mensualités de crédits* sans changer de banque, grâce au **regroupement de crédits**. Et si nous en parlons ensemble ?



Diminuer vos mensualités



Financer un projet travaux



Anticiper un départ à la retraite



Financer les études de vos enfants

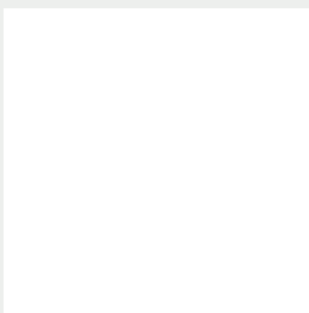


Dégager un reste à vivre plus important

Dans le cadre du partenariat avec votre établissement, le Groupe CSF organise une

Les conseillers Créserfi se tiennent à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions et vous accompagner dans la réalisation de tous vos projets !

Pour vous inscrire, [cliquez-ici](#)



PDFRC1025PCEDI - Illustrations : Régis Fallier

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Crédit Social des Fonctionnaires

Créserfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

Pour toutes questions, contactez

(appel non surtaxé)

*La diminution du montant de la mensualité entraîne l'allongement de la durée du remboursement et peut majorer le coût total du crédit. Elle doit s'apprécier par rapport à la durée restant à courir sur les prêts objet du regroupement de crédits.

CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B303477319 - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07022577 (orias.fr) et ses partenaires prêteurs : CREDITLIFT est une marque de CA Consumer Finance, SA au capital de 596 485 149 € - Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 MASSY Cedex, 542 097 522 RCS Evry. Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n° 07008079 (orias.fr) ; Banque EDEL - SNC au capital de 150 134 754 € - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 Labège cedex - RCS Toulouse B306920109 - Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07036333 (orias.fr) ; BNPP Paribas Personal Finance - Établissement de crédit - SA au capital de 617 279 915 € - 542 097 902 RCS Paris - Siège social : 1, Bd. Haussmann 75009 Paris France - Intermédiaire en assurance immatriculé sous le n° 07 023 128 (orias.fr) ; CFCAL - LE CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE (CFCAL BANQUE), SA au capital de 5 582 797 €, dont le siège social est situé au 1, rue du Dôme (67000) STRASBOURG, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 568501282B - Mandataire d'Assurance sous le N° ORIAS 07 029 152 ; CREATIS - S.A. à Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 € - siège social : 61 av. Halley - Parc de la Haute Borne - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - RCS Lille Métropole sous le numéro B 419 446 034 - enregistrée à l'ORIAS en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le n° 07005776 (orias.fr) ; LA BANQUE POSTALE CONSUMER FINANCE - SA à directoire et conseil de surveillance, au capital social de 222 859 420 €, dont le siège social est 1 av. François Mitterrand, 93212 La Plaine Saint Denis, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny, sous le n° 487 779 035 - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n° 09 051 330 vous proposent le "regroupement de crédits". Il est sous réserve d'acceptation par le prêteur après étude de votre situation financière.

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60 % du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer une adhésion annuelle renouvelable (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).